



## Communiqué de presse

12 décembre 2022

### L'Unaf lance la 2<sup>e</sup> édition du « Prix Media Unaf » à destination des jeunes journalistes

L'Unaf, en partenariat avec les Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH), organise pour la 2<sup>e</sup> année consécutive un concours primé de journalisme, intitulé « Prix Média Unaf 2023 », à destination des jeunes journalistes, débutants ou étudiants en fin de cycle à la date du Concours.

Réservé aux jeunes journalistes, débutants ou étudiants en fin de cycle se spécialisant vers un angle sociétal (journalisme de proximité ou localier mais aussi journalisme d'investigation ou documentaire...), le Prix « Media Unaf » est créé pour récompenser les meilleurs articles, ou podcasts sur le thème « Les métiers du social au sein du logement accompagné ».

L'Unaf souhaite, par ce concours, donner la parole et distinguer des reportages particulièrement pertinents pour une meilleure compréhension du champ sociétal du logement accompagné. Les reportages devront comporter une ambition pédagogique, être rigoureux, attrayants et originaux.

Le Concours se déroulera du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 juin 2023 : avec une inscription avant le 15 février 2023, une remise des reportages au plus tard le 31 mars 2022, et une sélection par le jury en avril 2023.

#### Prix des lauréats sélectionnés par le jury

- **1<sup>er</sup> prix** : une somme de 3 000 (trois mille) euros, une publication du reportage en exclusivité dans le magazine Actualités Sociales Hebdomadaires, dans le magazine de l'Unaf « Action Habitat » et/ou sur leur site internet, relayé sur les réseaux sociaux
- **2<sup>ème</sup> prix** : une somme de 2 000 (deux mille) euros, une publication du reportage dans le magazine de l'Unaf « Action Habitat » et/ou sur son site internet, relayé sur les réseaux sociaux
- **3<sup>ème</sup> prix** : une somme de 1 000 (mille) euros, une publication du reportage dans le magazine de l'Unaf « Action Habitat » et/ou sur son site internet, relayé sur les réseaux sociaux

Règlement complet et inscriptions en ligne : <https://www.unaf.org/prix-media2023/>

\*\*\*

#### A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Bertrand Declémy, directeur Général d'Aréli, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 168 acteurs, qui gèrent près de 145 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

#### Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

[virginie.camelin@unaf.org](mailto:virginie.camelin@unaf.org)

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

[pierre@bprfrance.com](mailto:pierre@bprfrance.com)

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

[sophie@bprfrance.com](mailto:sophie@bprfrance.com)

**UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ**

---

29/31, rue Michel-Ange - 75016 Paris - Tél. 01 40 71 71 10 - Fax 01 40 71 71 20 - [contact@unafo.org](mailto:contact@unafo.org) - [www.unafo.org](http://www.unafo.org)  
N° Siret : 321 877 904 00045 - APE : 9499Z